

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 2 NOVEMBRE 2021

Le conseil municipal d'Audon s'est réuni ce jour, mardi 2 novembre 2021 à 18h00 (deux novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures), en séance ordinaire sous la présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

Les membres suivants du conseil municipal sont présents :

Pascal MARTIN, Véronique DULAU, Magali DE PONTE, Valérie PINTO, Carole LABAT, Johann LOPEZ, Xavier MORLINGHEM, Dominique LACAUSSAGUE, Pascal TRIPAULT

Excusé : Bernard FERNANDEZ

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 15 octobre 2021.

Mme Carole LABAT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

ORDRE DU JOUR :

- 1) La fusion des syndicats de rivières Midouze-Adour
- 2) La modification des statuts de la CCPT
- 3) Les chasses traditionnelles
- 4) La révision du taux de la taxe d'aménagement
- 5) La location du hangar (Silo Maisadour Adour)
- 6) Le centre de loisirs de Tartas
- 7) Les travaux en cours
- 8) Le SIETOM
- 9) Les projets au budget 2022
- 10) Les prochaines dates
- 11) Divers

1) La fusion des syndicats de rivières Midouze-Adour

Monsieur le MAIRE informe le CONSEIL MUNIUCPAL que le SIMAL (Syndicat Intercommunal Moyen Adour Landais) et le SMBVM (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Midouze) vont fusionner pour devenir le SAM (Syndicat Adour Midouze). Un groupe de travail règle actuellement les derniers détails qui ramène le nombre de délégués au comité syndical à 40. Un délégué par commune siègera au comité syndical et lui seul aura pouvoir de vote mais ce comité syndical validera en priorités les actions décidées et orientées en comité territorial.

Pour Audon, Pascal MARTIN a été proposé (déjà présent au bureau du SIMAL) dans un souci d'alléger la charge du 1^{er} Adjoint. Le référent territorial Adour sera donc Pascal MARTIN. Le référent territorial Midouze sera Bernard FERNANDEZ. Les référents pourront aussi se représenter l'un à l'autre en Comité Territorial.

2) La modification des statuts de la CCPT

Le Pôle Info Jeunesse (PIJ) a été pris comme nouvelle compétence à la CCPT. Il convient à chaque CONSEIL MUNICIPAL de valider cette nouvelle prise de compétence. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette modification statutaire.

3) Les chasses traditionnelles

Monsieur le MAIRE donne lecture du projet de motion de soutien aux chasses traditionnelles et au monde rural en général qui a été proposée par l'association des maires des Landes. Une manifestation s'est déroulée le 18/09/21 à Mont-de-Marsan, a abouti à de nouveaux arrêtés (pris par l'Etat pour pouvoir chasser). Des associations écologistes ont saisi le conseil d'Etat qui a de nouveau annulé ces autorisations de chasses. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette motion de soutien.

4) La révision du taux de la taxe d'aménagement

Chaque année, les personnes qui ont fait bâtir une nouvelle maison, une extension ou une demande d'urbanisme, doivent s'acquitter d'une taxe d'aménagement (avec une part départementale, une part communale et une taxe « archéologie »). Monsieur le MAIRE indique qu'avant chaque 30 novembre, la commune peut modifier son taux pour l'année suivante. Le taux actuel de cette taxe pour la commune est de 1% et est l'un des plus bas du pays tarusate, il

est donc amené à augmenter si ce n'est en 2022, les années prochaines. Après en avoir délibéré, le conseil municipal maintient à l'unanimité ce taux à 1%.

5) La location du hangar (Silo Maïsadour Adour)

Lors de la dernière réunion, il avait été évoqué une possible location d'une partie des hangars du silo Maïsadour d'Audon afin d'entreposer du matériel volumineux. Monsieur le MAIRE rapporte qu'il a rencontré sur site 2 responsables de la coopérative. Le lieu est propre et parfaitement adapté comprenant 2 travées de 75 m². Après discussion, un devis a été proposé à 5€ le m². A savoir, pour 150 m², le montant mensuel serait de 750€. L NOLIBOIS complète en donnant pour comparatif, le prix des loyers des maisons individuelles de la commune qui sont inférieurs à ce prix proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce devis.

P MARTIN, Adjoint, propose de se rapprocher de monsieur Gaston LAPEYRE à AUDON pour savoir s'il serait intéressé par louer un de ses hangars séchoirs à tabac. Le MAIRE ira prochainement rendre visite à l'intéressé.

6) Le centre de loisirs de Tartas

La semaine d'école, restée à 4 jours et demi, pose de nombreux problèmes pour l'organisation du mercredi après-midi au niveau du centre de loisirs de Tartas, qui est saturé. Le centre de loisirs de Tartas ne considère pas l'accueil des 14 enfants du SIVU concernés comme prioritaire. Donc, pour donner suite à des conversations avec le directeur du centre de loisirs, une réunion a été demandée avant les vacances de la Toussaint. Mais toujours pas de date retenue. Si la situation reste telle, quelle décision va-t-il falloir prendre ?

- Créer un centre de loisirs à Carcarès ou à minimum un système de garde ?
- Envoyer les enfants au centre de loisirs de Meilhan (bien pour les enfants de Carcarès mais loin pour les enfants d'Audon et de Gouts) ?

Le SIVU va redemander une dérogation pour la semaine de quatre jours : cela signifie qu'il nous faudra le concours des parents d'élèves de façon à obtenir la majorité des parents avec les élus, pour faire basculer cette décision au CONSEIL D'ECOLE. En cas de minorité, le problème restera le même pour ces 14 élèves du SIVU et les autres à l'avenir.

Il semble difficile de rester à rebours du territoire de la CCPT car cela engendre d'autres problèmes comme l'organisation des plannings du sport, de la musique... pour les enfants qui pourraient être proposés dès le mercredi matin dans un futur proche .

7) Les travaux en cours

- La roto-trancheuse, pour le curage des fossés, a été livrée. Il va falloir faire des essais, un peu loin des habitations, en cas d'éclaboussures. Le tracteur le plus adapté reste celui de la commune pour l'utilisation car il possède les branchements hydrauliques adéquats.
- L'élitage des peupliers du « Paribens » n'est pas terminé, nous continuerons l'année prochaine.
- Cette semaine, Garnica fait la coupe rase au « Mourliou », la partie abimée par le vent de l'été dernier, enclavée entre la parcelle ex-Labarthe et le fossé séparant le reste.
- La nacelle a été louée par les communes de Vicq, Saint Jean de Lier pendant plusieurs jours et Bégaar pendant une dizaine de jours.
- Nous avons synchronisé la taille des platanes avec le broyeur à branches du Sietom. La personne n'étant présente que 2h30, elle n'a pas pu tout broyer. L'année prochaine, il faudra prévoir une journée complète afin de s'organiser également avec les privés. Monsieur le MAIRE rappelle que cette date était un test et qu'en 2022, plusieurs dates seront au calendrier.
- La location des salles a repris à un niveau soutenu.
- A la maison des associations, Bernard a aménagé un placard au niveau de la douche pour Nicolas.
- La plupart des haies ont été taillées ou rafraichies en octobre ce qui nous a permis de gagner une coupe à l'année.
- Nous sommes en train de réfléchir sur les jardinières pour cet hiver : peu de fleurs conviennent, nous verrons donc en fonction de l'évolution esthétique.
- L'été ayant été très maussade, Nicolas a passé son temps (outre l'élitage) dans l'entretien des espaces verts, du brûlage et du nettoyage de la salle pour la gym. En ajoutant ses congés et sa semaine d'intégration (obligatoire en tant qu'employé communal la semaine dernière), il ne reste plus beaucoup de temps pour faire autre chose.
- Le cimetière a été désherbé par « l'arbre à pain », comme l'an passé, pour 700€ (soit 7€ de l'heure). Les échos sont toujours aussi bons et nous permettent d'éviter 8 heures de brûlage par mois de juillet à octobre dans cette zone.
- La porte de la cuisine de la salle des associations a été réparée par Jean Marie Filippozzi, qu'il en soit ici remercié.

Dans les prochains travaux :

- Le chemin du Culassier avec Gouts (fait depuis 3 semaines sûrement par Gouts)
- Nivelier la zone des containers du carrefour qui a été abimée par les travaux de Menaout (demande du Sietom cause manutentions des agents et pour Mr Saint Jean)

- Les chemins communaux. Monsieur le MAIRE demande que les membres de la commission travaux fassent une tournée pour évaluer les travaux et surveiller particulièrement ceux qui ont été réparés l'an dernier (celui de Bignolles semble se dégrader de nouveau sur une zone).
- Le bois à sortir est à mettre à la zone de biomasse
- Déménager le Lagertroemias qui est sur le drain au lotissement du carrefour
- Sortir les Leylandis devant chez Dominique Lacaussague
- Le verdissement des murs du nouveau cimetière à traiter
- Le tableau dans la salle des associations
- Peindre la structure de jeux (rouille)
- Repasser une couche de peinture sur la rambarde
- Changer la peinture de la scène de la salle communale et repasser une couche de peinture dans la salle communale
- Traiter les murs extérieurs
- Nettoyer la clôture béton « CAFSA » .
- Voir la possibilité d'aller chercher des tuiles cassées pour le stock si possible et en mettre sur la montée du chemin de « Pechin » (5-6 mètres) avant les inondations. Monsieur le MAIRE contactera L Lesbarreres pour savoir si cela est encore possible .
- L'électricien ne répond toujours pas pour les travaux de la VMC au logement du carrefour et le déplacement du disjoncteur au WC publics : devis signé depuis des mois. Mr le Maire va le relancer.
- Le chemin de halage à faire : matériaux bloqués chez le fournisseur. Prévoir d'aller les chercher et les stocker à « Loustalot ». Mais il faudrait 10 jours de beau temps, 2 agriculteurs pour aller chercher le caillou à Gouts et quelques personnes pour faire le béton : donc à prévoir au printemps.
- Prévoir le nettoyage autour de la salle et tailler les haies autour des containers
- Poser les panneaux neufs route d'Arnaout afin d'aiguiller les camions
- Prévoir le nettoyage de la façade et la peinture des volets du logement des écoles
- Pour l'élagage des peupliers, Mr Morlighem propose d'acheter une scie plus adaptée pour faire les petites branches à hauteur d'homme. Voir aussi le matériel déjà présent dans le hangar (élagueuse à batterie).

8) Le SIETOM

Mr le Maire remercie Mme De Ponte pour son investissement pour la journée du 19 septembre dernier. Mme De Ponte, conseillère déléguée au SIETOM, prend la parole pour annoncer les prix remportés par la commune. La commune a concouru pour 2 actions :

- La meilleure action de tri (avec la journée du 19/09/21) :
1^{er} prix Aubagnan, 2^{ème} prix Laluque et 3^{ème} prix pour Audon et Bégaar
- La meilleure action de communication :
1^{er} prix Hauriet, 2^{ème} prix Audon- Monget et Montaut et le 3^{ème} prix Bégaar

Pour la meilleure action de réduction des déchets (Audon n'était pas inscrit) :

1^{er} prix Laluque, 2^{ème} prix Montfort et 3^{ème} prix Aubagnan.

A partir du 01/01/2022, les consignes de tri changent pour les poubelles jaunes. Tous les plastiques pourront y être déposés (emballages, pots de yaourt...). Le SIETOM a donc choisi de garder le jet des déchets à l'unité dans les grands containers plutôt que la distribution de sacs jaunes pour faciliter l'utilisation des grosses machines à l'usine. Lorsque les contenants sont trop volumineux, certains partent à l'enfouissage par erreur. Un partenariat a été fait avec la ligue contre le cancer du sein. Le SIETOM a reversé 3.05€/tonne de verre collecté soit en 2021 7655.20€. En 2022, le prix passera à 3.20€ la tonne.

Des affiches, imprimées par le SIETOM, pourraient être posées au centre de tri, sur Facebook et sur l'application de la commune pour informer les gens des amendes possibles en cas de jets d'ordures ailleurs qu'à l'endroit indiqué. Mme De Ponte remercie tout le monde pour leur aide ainsi que les enfants.

Les sessions de broyage en 2022 seront organisées par demi ou journée entière et sûrement 3 fois dans l'année. Il va falloir bloquer des dates pour informer les habitants de la commune qui pourraient être intéressés.

Les containers d'ordures ménagères (5 m3) posent un problème au niveau des ouvertures qui ont été réduites. Les sacs de 100 litres plein ne passeront plus. Or la commune distribue des sacs de 100 litres alors que pour ces containers, il faudrait des sacs de 80 litres maximum. Cela obligerait à revoir la dotation annuelle. Il y a toujours la possibilité de dire aux habitants de ne pas les remplir. Ils seraient également moins lourds à porter. La mise en place de ces containers a débuté sur la commune d'Amou.

Le SIETOM a demandé de faire les raccords « béton » à Menaout à la suite des travaux accomplis, et au « Quillet ». Cela fait une marche qui pose un problème pour déplacer les containers.

Au niveau du centre de tri, il y a une poubelle qui doit être ouverte (pour changer le sac) avec une clef spéciale en triangle. Cette poubelle est toujours pleine puisque le SIETOM doit la changer le jour de leur passage (1 fois par semaine). Monsieur le MAIRE préfère que ce fonctionnement continue de la sorte car ce serait donné une nouvelle tâche aux employés communaux qui sont déjà bien occupés. Le container à piles n'a toujours pas été changé. Le MAIRE va relancer pour la énième fois ...

9) Les projets au budget 2022

Monsieur le MAIRE rappelle que lors des précédentes réunions, il avait été évoqué le lancement de l'aménagement d'un chemin piétonnier le long de la grande route RD7 dans le bourg afin de sécuriser la traversée des enfants avant et après le passage du bus scolaire. Le montant était estimé avec la DDTM à 200 €/ml auquel il fallait rajouter la remise aux normes ou le remplacement des 2 ralentisseurs « dos d'âne ». Ces travaux s'élèveraient à environ 200 000€. Or la période actuelle, certes de reprise économique mais aussi de montée des prix des matériaux appelle à la prudence sur des opérations d'une telle ampleur. Mr le maire propose de reporter d'un an la réflexion sur ce projet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de reporter ce projet.

Pour la vitesse dans le bourg qui est évidente et avérée notamment dans les créneaux d'embauches et retour au domicile, Mr le Maire a demandé conseil aux gendarmes : ils proposent de faire des contrôles plus réguliers, surtout avec la période hivernale qui se profile afin de protéger les enfants qui vont prendre le bus scolaire. Pour le reste, poser un radar de chantier au carrefour des aloses peut être une possibilité mais reste à savoir si c'est techniquement possible. La Gendarmerie doit étudier la question .

Une autre piste reste à étudier, celles des radars pédagogiques. Gouts achète pour sa part des radars de ce type pour tenter de réduire la vitesse dans le bourg. Le coût d'un ensemble monté sur batterie et autonome est d'environ 2000€ /pièce. A voir si l'effet escompté sera au rendez-vous surtout sur le long terme. Certains Conseillers avouent leur pessimisme.

Le MAIRE poursuit en annonçant que la commune va devoir effectuer un travail sur les économies d'énergie de ses bâtiments. La commune rentrerait dans le cadre du décret tertiaire pour tous les bâtiments autour de la place, ce qui obligera de fournir un effort pour tout ce qui est énergivore (remplacement menuiseries, mode de chauffage...). Le SYDEC a fait une présentation d'informations en Communauté de Communes et peut aider en ce sens .

Mr le Maire propose de supprimer dans un premier temps, les chaudières au gaz des logements communaux. Le premier à réaliser en 2022 serait celui du carrefour car il souffre aussi d'une humidité récurrente au 1^{er} étage. Les problèmes de moisissures dans cette maison peuvent provenir d'un manque de circulation d'air mais aussi d'un manque de chauffage. Pour le logement du Carrefour, il faudrait envisager le changement de la chaudière à gaz par une chaudière AIR-EAU avec pompe à chaleur pour un montant d'environ 15 000€. Une possible aide de l'Etat en CCE serait de 500€.

L'année d'après, il faudra prévoir le changement de la chaudière GAZ pour le chauffage et l'eau domestique au logement du presbytère.

Il faut prévoir une date pour la commission des travaux afin de projeter les travaux et des équipements en 2022.

- Plantation de peupliers au « Mourliou » en 2022. Prévisions futures coupes
- Etat des voiries et chemins, fossés à éventuellement blanchir.
-

Monsieur le MAIRE complète en prévoyant aussi sur le futur budget :

- Dépense annuelle de 10 000€ avec la SATEL pendant 5 ans (aménagement lotissement de « Peyre)
- Crédit pour possibilité d'achat de parcelle à boisier

Le premier bureau est loué par les infirmiers, 250€/mois loyer maximum à partir du 1/11/21. Le deuxième bureau sera visité prochainement par une diététicienne et des sage-femmes se sont dit aussi intéressées. Malheureusement ces dernières, malgré plusieurs appels et demande de contact n'ont pas, à ce jour, pas donné suite. La première nommée est par ailleurs venue visiter les locaux, a déjà rendu des documents pour appuyer sa candidature et Monsieur le MAIRE la rencontrera prochainement. Le MAIRE propose donc de valider cette candidature pour un montant de loyer de 200€/mois à partir du 01 décembre 2021. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le choix de cette professionnelle et charge le MAIRE des signatures afférentes.

Les prochaines dates :

Laurent NOLIBOIS rappelle déjà les prochains rendez-vous :

11/11/21 : 11h monument aux morts : cérémonie normale avec réception à la salle des fêtes (préparation salle la veille)
26/11/21 : 18h réception des bénévoles à la salle des associations (responsables associatifs, les gens qui ont aidé)
16/01/22 : 10h30 vœux avec sans doute inauguration du city stade
10 et 24/04/22 : élections présidentielles (2 groupes 8h/13h et 13h/18h)
06/05/22 : repas de corps constitués
12 et 19/06/22 : élections législatives

Il demande que soit fixé la date pour le montage et démontage des guirlandes de Noël. (1 ou 2 samedi). Le prochain conseil municipal aura lieu, quant à lui, le mardi 7 décembre à 20h avec Laurent Civel Président de la CCPT.

10) Divers :

Véronique DULAU Adjointe annonce :

-Les vœux de l'Office du Tourisme seront à Audon le vendredi 28/01/22.
-La commission élargie des AFFAIRES SOCIALES s'est réunie et distribuera le 12/12/21 60 colis pour les seniors (pris chez le primeur) et 5 « coffrets bien-être » (pris à la pharmacie) pour les 5 dames à l'EHPAD de Tartas.

Monsieur la MAIRE rappelle :

-que les travaux pour le déploiement de la fibre se poursuivent et vont rentrer dans une phase plus active. La fibre sera amenée en limite de propriété d'ici la fin d'année 2022.
-Le contrôle des assainissements non collectifs sur la commune aura lieu le premier semestre 2022 pour un montant de 77€ (tous les 10 ans pour les maisons de moins de 5 ans).

Magali DE PONTE :

-demande si des aménagements paysagers (pour avoir de l'ombre) sont prévus autour du City stade ? Le MAIRE lui répond que pour le moment rien n'a été réfléchi, ni acté sur ce sujet-là.
-Précise qu'il faut prévoir un système (tendeurs ? cercle métallique ? ficelle ? collier colson ?) pour tenir les sacs poubelles aux 2 poubelles du City stade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.